



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Objet :**  
Marchés d'assurance

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux novembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 25  
Absents : 4

**Présents :** MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour : 29  
Abstentions : ...  
Contre : ...

**Excusé(e)s :** M. Chezeau (pouvoir à Mme Heyndrickx), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

**Secrétaire :** Mme Mazellier  
-----

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil municipal a décidé l'adhésion de la commune à un groupement de commandes, initié par la Communauté de communes dans le cadre d'une démarche de mutualisation, pour la passation des marchés d'assurance.

À l'issue de la procédure de consultation, la Communauté de communes a retenu les offres suivantes (entre parenthèse la cotisation annuelle correspondante pour Le Teil) :

- Lot N°1 : Responsabilité civile : AREAS/PNAS (2 200,12 €),
- Lot N°2 : Protection fonctionnelle : SHAM/Sofaxis (371,86 €),
- Lot N°3 : Protection fonctionnelle : SHAM/Sofaxis (835,63 €),
- Lot N°4 : Automobile : ALLIANZ (28 693,90 €),
- Lot N°5 : Dommage aux biens (45 897,34 €).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les lots N°4 et 5 et de ne pas donner suite aux lots N°1,2 et 3. L'économie annuelle pour le budget de la commune serait de l'ordre de 17 000 €.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les lots N°4 et 5 avec la société ALLIANZ, retenue dans le cadre de la procédure de consultation initiée par la Communauté de communes dans le cadre d'un groupement de commandes pour les marchés d'assurance.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

  
